



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention
sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Neuvième session

Réunion des Parties à la Convention
sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière agissant comme
réunion des Parties au Protocole relatif à
l'évaluation stratégique environnementale

Cinquième session

Genève, 12-15 décembre 2023
Points 3 a) et 8 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions en suspens : projets de décision conjointe

Adoption des décisions : décisions à adopter conjointement

**Rapport sur le budget et les dispositions financières
pour la période 2021-2023****Note du Bureau***Résumé*

La Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la Réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale ont prié le secrétariat de suivre l'utilisation des fonds et d'établir pour leurs sessions suivantes un rapport fondé sur les informations contenues dans les rapports annuels, conformément aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a en outre été prié de faire figurer dans ce rapport des renseignements sur les ressources disponibles (y compris les contributions en nature), de mettre en lumière tout arriéré de contributions des Parties pendant la période intersessions et d'indiquer clairement les faits nouveaux importants survenus au cours de la période, afin que les Parties puissent répondre le mieux possible aux futures demandes de ressources au titre de la Convention et de son protocole^a.



Le présent rapport couvre la période allant de la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole (Vilnius (en ligne), 8-11 décembre 2020) à la mi-septembre 2023 et comprend une estimation des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2023. Il comporte des renseignements sur les contributions versées au fonds d'affectation spéciale des deux instruments et les dépenses engagées au titre de ce fonds. Comme par le passé, il ne contient pas d'informations détaillées sur le financement de projets d'assistance technique et de renforcement des capacités prévus dans le plan de travail, ces informations étant communiquées séparément aux donateurs.

Le montant cumulé des contributions versées et des fonds reportés a augmenté par rapport à la période précédente, mais est néanmoins resté insuffisant pour financer la totalité du budget approuvé pour la période à l'examen. En raison de l'incertitude quant à la disponibilité de fonds suffisants, qui a prévalu pendant une grande partie de la période, certaines activités n'ont pas été exécutées, comme le recrutement d'un fonctionnaire du service administratif pour une durée déterminée, prévu sous réserve que des fonds soient disponibles. En outre, des économies substantielles ont été réalisées, notamment du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions de voyage qu'elle a engendrées pour les participants aux réunions. Le secrétariat a quant à lui dû annuler tous ses déplacements à cause de l'insuffisance critique des ressources qui lui sont allouées. À la mi-septembre 2023, le fonds d'affectation spéciale présentait un solde positif, qui s'explique par les fonds non utilisés, l'annulation de certaines activités et les économies réalisées.

Les Réunions des Parties sont invitées à prendre connaissance du présent rapport et à en tenir compte dans leurs délibérations sur les questions budgétaires. Elles souhaitent peut-être inviter le secrétariat à mettre la dernière main au rapport et à l'établir sous sa forme définitive, en accord avec le Bureau, dès que les données relatives aux dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 2023 seront disponibles (dans le courant du premier semestre de 2024), puis à le publier sur le site Web de la Convention et du Protocole.

En outre, comme proposé au paragraphe 15 de la décision IX/1-V/1, les Réunions des Parties sont invitées à s'accorder sur le report, à la période 2024-2026, des économies réalisées au cours de la période antérieure (notamment les fonds non utilisés en raison de l'annulation de certaines activités) et sur leur affectation à la dotation du secrétariat en effectifs.

^a (ECE/MP.EIA/30/Add.1–ECE/MP.EIA/SEA/13/Add.1, decisión VIII/1–IV/1, par. 12 a) à c)).

I. Introduction

1. Le présent rapport fait état des recettes, des contributions en nature et des dépenses relatives à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale et vise la période écoulée entre la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole (Vilnius (en ligne), 8-11 décembre 2020) et la mi-septembre 2023. Il contient également une estimation des dépenses engagées jusqu'à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention et la cinquième session de la Réunion des Parties au protocole (Genève, 12-15 décembre 2023) incluses, ainsi que le solde du fonds d'affectation spéciale des deux instruments à la fin de la période. On y trouvera aussi le détail des économies effectuées et de tout dépassement budgétaire. Il y est en outre rappelé les conclusions que le Bureau et le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale ont formulées au cours de la période à l'examen en ce qui concerne les ressources et les dispositions financières. Des précisions sur les recettes et les dépenses figurent dans l'annexe.

II. Contributions annoncées et collecte de fonds

2. Le montant des contributions annoncées par les Parties à la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole était très en-deçà des ressources nécessaires à l'exécution du plan de travail pour la période 2021-2023 adopté à ces mêmes sessions¹, le déficit s'élevant à plus de 320 000 dollars. Les Parties étaient alors 17 (près de 40 %) à n'avoir annoncé aucune contribution au fonds d'affectation spéciale. Afin que ce déficit puisse être comblé, les Réunions ont exhorté les Parties ne l'ayant pas encore fait à annoncer leurs contributions sous un mois ou à verser des contributions non annoncées pendant la période intersessions².

3. Les Réunions des Parties ont en outre adopté la décision VIII/1-IV/1 relative aux dispositions financières pour la période 2021-2023 (ECE/MP.EIA/2020/1–ECE/MP.EIA/SEA/2020/1), laquelle prévoyait en son paragraphe 1 la création d'un dispositif destiné à financer les plans de travail, selon lequel toutes les Parties étaient tenues de contribuer au partage des coûts non couverts par le budget ordinaire de l'ONU. Donnant suite à cette décision, le secrétariat a écrit à toutes les Parties dont les contributions n'avaient pas été reçues au 31 décembre de l'année considérée, afin de « leur faire prendre conscience de l'importance de leur contribution »³.

4. À sa onzième réunion (Genève, 19-21 décembre 2022), le Groupe de travail a pris note du rapport fourni par le secrétariat au sujet de l'état du fonds d'affectation spéciale. Il s'est félicité du fait que quelques Parties qui ne l'avaient pas encore fait avaient annoncé des contributions au fonds d'affectation spéciale ou y avaient contribué pendant la période intersessions et que certaines Parties avaient augmenté leur contribution. Il a cependant aussi observé que le Bureau avait conclu à l'incapacité du dispositif financier actuel à financer le plan de travail établi au titre des instruments et à remédier au manque de ressources : le financement restait insuffisant et imprévisible et le partage des coûts, inéquitable, les contributions de trois Parties seulement couvrant 50 % des recettes totales et celles de six Parties en couvrant 70 %. De plus, la part des fonds préaffectés à des activités particulières avait augmenté, réduisant d'autant les ressources disponibles pour couvrir les dépenses prioritaires de personnel du secrétariat financées par des ressources extrabudgétaires⁴.

5. Au cours de la période à l'examen, l'insuffisance des ressources dont disposait le secrétariat pour mener à bien ses activités essentielles est devenue de plus en plus critique, notamment en raison de congés de maladie de longue durée et de mouvements de personnel, qui ont engendré des arriérés de travail, des retards dans l'exécution du plan de travail et une pression supplémentaire. Le Groupe de travail a constaté que les ressources en personnel du

¹ ECE/MP.EIA/30/Add.1–ECE/MP.EIA/SEA/13/Add.1, décision VIII/2-IV/2, annexes I et II.

² ECE/MP.EIA/30–ECE/MP.EIA/SEA/13, par. 14.

³ Décision VIII/1–IV/1, par. 12 d).

⁴ ECE/MP.EIA/WG.2/2022/2, par. 14 et 16.

secrétariat n'avaient pas été augmentées depuis plus de vingt ans, malgré l'adoption du Protocole et la hausse significative du nombre de tâches confiées au secrétariat au cours de cette période. Même si les Réunions des Parties avaient constaté à plusieurs reprises l'insuffisance des ressources disponibles, les Parties avaient continué à financer un seul poste d'administrateur et n'avaient prévu aucune assistance administrative stable à l'intention du secrétariat depuis 2001. Il fallait s'attendre à un alourdissement supplémentaire de la charge de travail avec l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle et l'application des deux instruments au-delà de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le Groupe de travail est convenu avec le Bureau que, d'ici à la prochaine période intersessions (2024-2026), les Parties devraient financer collectivement au moins un poste d'administrateur supplémentaire et une assistance administrative à temps partiel (sur une base de 50 %) pour permettre au secrétariat de s'acquitter de ses missions essentielles. Il a en outre estimé que, pour que le renforcement de l'effectif du secrétariat soit viable, les Parties devraient assurer son caractère stable et l'inscrire dans la durée, étant donné que le financement ponctuel de solutions à court terme (personnel temporaire ou consultants) n'avait fait qu'alourdir la charge pesant sur le secrétariat, car celui-ci devait de façon répétée se consacrer au recrutement, à la formation et à d'autres procédures administratives.

6. En décembre 2022, à la demande du Bureau, la Secrétaire exécutive de la CEE a écrit aux ministres de l'environnement et aux ministres des affaires étrangères de toutes les Parties à la Convention afin d'attirer leur attention sur la situation financière critique, invitant les Gouvernements à contribuer au partage des coûts et à augmenter leurs contributions de manière à renforcer les ressources du secrétariat. Elle a aussi adressé une lettre similaire à la Commission européenne. Les États parties ont en outre été invités à financer, dans la mesure du possible, un poste d'administrateur auxiliaire pour le secrétariat. Par ailleurs, en novembre 2022, la Secrétaire exécutive a rencontré des représentants du Bureau, appelant leur attention sur le fait que le seul moyen de remédier à l'insuffisance des effectifs du secrétariat résidait dans la fourniture de ressources extrabudgétaires par les Parties, car aucun recrutement financé par le budget ordinaire de l'ONU n'était à prévoir, et il n'était pas non plus possible de réaffecter les effectifs existants, tous les postes étant pleinement utilisés au sein de la CEE.

7. À sa douzième réunion (Genève, 13-15 juin 2023), le Groupe de travail a confirmé ses conclusions précédentes selon lesquelles le dispositif financier adopté en 2020 n'avait pas permis de remédier au manque de ressources qui pesait depuis longtemps sur la Convention et le Protocole et qui devenait de plus en plus critique. Il a invité les 10 parties qui n'avaient alors pas encore versé de contribution pour la période en cours à le faire, conformément à la décision VIII/1-VI/1. Il a également invité toutes les Parties à verser l'intégralité des contributions annoncées, en évitant les arriérés, et, si possible, à verser des contributions supplémentaires non annoncées pour la période en cours⁵.

8. Au moment de la rédaction du présent document (fin septembre 2023), sept Parties n'avaient pas encore annoncé ni versé de contributions au fonds, à savoir le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Liechtenstein, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Serbie. En outre, toutes les Parties n'avaient pas encore donné suite à leurs annonces de contributions pour la période intersessions, leurs contributions restant à verser soit intégralement (Grèce et Ukraine), soit partiellement (deux contributions annuelles attendues de la Croatie, de la République de Moldova et de la Roumanie, et une de l'Autriche, la Finlande, la Lettonie, la Norvège et la Slovaquie).

9. En juin 2023, le secrétariat et le Groupe de travail ont salué la décision prise par l'Italie et la France de cofinancer un poste d'administrateur auxiliaire au sein du secrétariat pour une durée de deux ans, à partir de janvier 2024 au plus tard⁶.

⁵ ECE/MP.EIA/WG.2/2023/2, par. 17 et 18.

⁶ Ibid., par. 20 et 22.

III. Recettes et dépenses

10. Le tableau 1 ci-après présente une synthèse des recettes versées et des dépenses imputées au fonds d'affectation spéciale pour la Convention et le Protocole au cours de la période 2021-2023, exprimées en dollars des États-Unis (informations disponibles au 15 septembre 2023), ainsi qu'une estimation des dépenses pour le reste de l'année 2023. Les dépenses sont classées selon trois catégories : la catégorie 1 (poste de dépenses prioritaires), qui correspond aux dépenses de personnel du secrétariat financées par des ressources extrabudgétaires, conformément à la décision VIII/1-IV/1 (par. 9 et 10) (ECE/MP.EIA/30/Add.1–ECE/MP.EIA/SEA/13/Add.1) ; la catégorie 2, qui comprend les autres postes de dépenses/activités financés par des contributions non préaffectées (par exemple, prise en charge, sous conditions, des dépenses des participants aux réunions officielles des organes conventionnels, services de consultants aux fins de la préparation des examens de l'application, frais de voyage du secrétariat et, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, prise en charge du traitement d'un fonctionnaire du service administratif/agent des services généraux à mi-temps) ; la catégorie 3, qui comprend les contributions préaffectées et les activités correspondantes.

Tableau 1

Recettes et dépenses entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023

(En dollars des États-Unis)

	1	2	3 Préaffectées (prévues)	Total
a) Contributions versées au fonds d'affectation spéciale, les contributions non préaffectées étant allouées d'abord à la catégorie 1 (voir tableaux A.1 et A.2)	1 097 605		303 241	1 400 846
b) Fonds reportés	12 188		71 684	83 872
c) Recettes totales du fonds d'affectation spéciale sur la période (a) + b))	1 109 793		374 925	1 484 718
d) Dépenses imputées au fonds d'affectation spéciale (voir tableau B.1)	590 040	205 987	204 588	1 000 615
e) Dépenses d'appui aux programmes (+ 13 %)	76 705	26 778	26 596	130 080
f) Dépenses totales imputées au fonds d'affectation spéciale	666 745	232 765	231 184	1 130 695
g) Solde du fonds d'affectation spéciale : recettes moins dépenses sur la période	443 047	-232 765	143 740	354 022
h) Contributions annoncées mais non versées au fonds d'affectation spéciale	59 228		11 286	70 514

A. Recettes

11. À la mi-septembre 2023, les recettes du fonds d'affectation spéciale pour la période 2021-2023 s'élevaient à 1 400 846 dollars, auxquelles s'ajoutaient les fonds reportés de la période précédente (83 872 dollars), soit 1 484 718 dollars en tout. Les recettes totales étaient plus élevées que pour la période précédente, mais restaient insuffisantes pour financer la totalité du budget approuvé pour la période 2021-2023, qui s'élevait à 1 589 910 dollars (soit un déficit de 105 192 dollars). Les contributions annoncées mais non encore versées pour la période intersessions s'élevaient à 70 514 dollars.

12. Des précisions sur les recettes sont données à l'annexe du présent document, dans les tableaux A.1, A.2 et A.3. On trouvera dans le tableau A.1 les contributions annoncées par les Parties pour la période 2021-2023 telles que consignées dans le rapport sur la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention et la quatrième session de la Réunion des

Parties au Protocole⁷, de même que leur montant estimé en dollars des États-Unis, ainsi que toutes les contributions ou annonces de contributions ultérieures. Ces contributions sont classées par date de réception dans le tableau A.2. Le tableau A.3, lui, fait la synthèse des contributions préaffectées versées au fonds d'affectation spéciale par trois Parties, à savoir l'Italie, la Suisse et l'Union européenne.

13. Fin 2020 et début 2021, deux Parties ont demandé au secrétariat de comptabiliser leurs contributions supplémentaires (non annoncées) en tant que financement pour l'année 2020 (les contributions étaient donc couvertes par le rapport financier de la période précédente (2017-2020)) et ont autorisé le report des fonds à la période en cours. Les fonds reportés étaient les suivants :

a) Italie : 71 684 dollars (60 000 euros), préaffectés à l'appui au fonctionnement du secrétariat (reçus le 18 décembre 2020) ;

b) Luxembourg : 12 188 dollars (10 000 euros) (reçus le 3 février 2021).

14. Au cours de la période à l'examen, la part des recettes préaffectées à des activités particulières a considérablement augmenté par rapport aux périodes précédentes, leur montant s'élevant à 303 240 dollars (voir tableau A.3 pour plus de détails). En plus de leurs contributions « régulières » versées annuellement, trois Parties ont versé des contributions extraordinaires au fonds, qui étaient préaffectées comme suit :

a) Italie : 180 000 euros (199 100 dollars), dont 60 000 euros consacrés à l'échange de bonnes pratiques (organisation d'une manifestation thématique et préparation d'un document de référence) et 120 000 euros consacrés à des activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes, dont 40 000 euros ont été réaffectés au renforcement du secrétariat en 2023 ;

b) Suisse : 86 000 francs suisses (92 500 dollars), préaffectés au renforcement des capacités et à l'apport d'une assistance juridique aux fins de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans les pays d'Asie centrale (2021), à l'appui à la participation de l'Azerbaïdjan et de pays d'Asie centrale aux réunions officielles des organes conventionnels (2022-2023) et à la préparation de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention par le secrétariat (2023) ;

c) Union européenne : 11 560 euros consacrés aux frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole pendant la période intersessions.

15. En outre, au cours de la période à l'examen, des financements de projets levés par le secrétariat ont permis d'assurer les ressources nécessaires à l'exécution, toujours par le secrétariat, de nombreuses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités prévues dans le plan de travail. Ces financements ont été gérés séparément des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale, et des informations détaillées sur leur utilisation ont été communiquées séparément aux donateurs concernés. Par conséquent, le présent rapport financier ne porte pas sur les financements de projets et les dépenses y afférentes. Les fonds disponibles étaient notamment constitués d'un financement de l'Union européenne, accordé au titre de son programme pour l'environnement et destiné à soutenir les pays d'Europe orientale et du Caucase⁸, d'un montant total de 1 113 537 dollars (versés en plusieurs tranches, à savoir 537 335 dollars en août 2021, 427 808 dollars en août 2022 et 148 394 dollars qui devraient être versés à la fin 2023 ou au début 2024)⁹.

⁷ ECE/MP.EIA/30-ECE/MP.EIA/SEA/13, annexe I.

⁸ Pour de plus amples informations, voir le document ECE/MP.EIA/2023/12-ECE/MP.EIA/SEA/2023/12.

⁹ Le programme régional « EU4Environnement » financé par l'Union européenne est exécuté pendant la période 2019-2024 par la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, avec un financement total de l'Union européenne de 19,5 millions de dollars. Il s'appuie sur de précédents programmes de l'Union européenne, tels que le programme pour une économie plus verte dans les pays du Partenariat oriental. Le budget total de la composante exécutée par la CEE est estimé à 2 579 670 dollars.

B. Dépenses

16. Le secrétariat a puisé dans le fonds d'affectation spéciale conformément au budget (tableau B.1, voir le tableau B.2 pour plus de détails sur les dépenses de fonds préaffectés). En raison de l'incertitude quant à la disponibilité de fonds suffisants, qui a prévalu pendant une grande partie de la période, certaines activités n'ont pas été menées, comme le recrutement d'un employé administratif pour une durée déterminée, prévu sous réserve que des fonds soient disponibles. En outre, des économies substantielles ont été réalisées du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions de voyage qu'elle a engendrées pour les participants aux réunions. Le secrétariat a quant à lui dû annuler tous ses déplacements à cause de l'insuffisance critique des ressources qui lui sont allouées.

17. Au cours de la période à l'examen, des ressources ont été consacrées à une activité relevant de la catégorie 1 (prioritaire), à savoir le financement, au moyen de ressources extrabudgétaires, d'un poste d'administrateur chargé de fournir des services de secrétariat, notamment au Comité d'application des deux instruments.

18. Des ressources ont également été dépensées pour des activités relevant de la catégorie 2, à savoir :

- a) Les examens de l'application de la Convention et du Protocole ;
- b) Trois sessions du Comité d'application organisées en présentiel (l'organisation des six autres n'ayant pas généré de coûts) ;
- c) Les trois réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale ;
- d) La neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention et la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole.

19. Le secrétariat a également puisé dans le fonds d'affectation spéciale pour mener des activités du plan de travail auxquelles certaines Parties avaient préaffecté des contributions (voir aussi le tableau B.2) :

- a) Italie : financement de la préparation d'un rapport d'évaluation sur les synergies et les éventuelles activités de coopération dans les régions maritimes¹⁰, avec l'appui de deux consultants, organisation de trois réunions techniques conjointes avec des représentants des conventions maritimes régionales et des correspondants qui se sont portés volontaires, et élaboration d'exemples de bonnes pratiques à suivre aux fins de l'application de la Convention et du Protocole dans les régions maritimes ;
- b) Italie : élaboration d'un document sur le rôle de la Convention et du Protocole dans la transition énergétique, l'économie circulaire et le financement vert¹¹ et organisation d'une manifestation thématique de haut niveau pendant les sessions des Réunions des Parties, l'objectif étant de favoriser l'échange de bonnes pratiques ;
- c) Italie : financement d'un renfort temporaire pour le secrétariat ;
- d) Suisse : financement de services de consultants destinés à appuyer la rédaction de textes législatifs en lien avec la Convention et l'organisation d'activités de sensibilisation à la Convention dans des pays d'Asie centrale (en 2021) ;
- e) Suisse : (après la réaffectation des fonds par le donateur) financement des frais de voyage et de séjour de participants d'Azerbaïdjan et de pays d'Asie centrale aux réunions du Groupe de travail (en 2022) et à la session de la Réunion des Parties à la Convention (en 2023) ;
- f) Suisse : financement d'un appui temporaire au secrétariat aux fins de la préparation de la session de la Réunion des Parties à la Convention (en 2023) ;

¹⁰ ECE/MP.EIA/2023/3–ECE/MP.EIA/SEA/2023/3.

¹¹ ECE/MP.EIA/2023/14–ECE/MP.EIA/SEA/2023/14.

g) Union européenne : financement des frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions du Bureau et du Groupe de travail (en 2022 et 2023) et aux sessions des Réunions des Parties (en 2023).

20. Les dépenses engagées au cours de la période à l'examen sont estimées à 1 000 615 dollars, majorés de 130 080 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes (13 %), soit un total de 1 130 695 dollars, d'où un solde du fonds d'affectation spéciale s'élevant à 354 022 dollars.

C. Activités réalisées grâce à des contributions en nature

21. Les Parties et les organismes partenaires ont également entrepris ou soutenu les activités du programme de travail ci-après au moyen de contributions en nature (tableau B.3) :

a) Les réunions consacrées à la coopération sous-régionale entre les pays de la région de la mer Baltique, organisées par l'Estonie (Tallinn (en ligne), 3 novembre 2021) et la Pologne (Varsovie (hybride), 4-15 juin 2022) ;

b) Le séminaire sur les infrastructures durables, organisé à Genève, le 2 décembre 2021, pendant la dixième réunion du Groupe de travail (Genève (hybride), 1^{er}-3 décembre 2021) ;

c) La traduction non officielle par le Canada, de l'original français vers l'anglais, des réponses fournies au questionnaire sur l'application de la Convention et du Protocole pour la période 2016-2018.

IV. Économies réalisées et sommes non dépensées

22. Au cours de la période à l'examen, le secrétariat n'a pas engagé de dépenses dans un certain nombre d'activités prévues, en raison de l'incertitude quant à la suffisance des fonds et de la nécessité de veiller à ce que les contributions versées couvrent en priorité le poste de dépenses de catégorie 1 (poste de fonctionnaire financé par des ressources extrabudgétaires). La pandémie de COVID-19 et le manque critique de personnel dont souffre le secrétariat ont eux aussi eu pour effet de limiter les dépenses ou entraîné l'annulation de certaines activités. Des économies de 10 000 dollars ou plus ont été réalisées pour plusieurs postes budgétaires (les montants exacts seront communiqués dans le courant du premier semestre de 2024, lorsque les données budgétaires concernant la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 seront disponibles) :

a) Des économies ont été réalisées au niveau de l'aide financière pour les frais de voyage accordée aux participants aux réunions admis à en bénéficier. Ces économies s'expliquent par les restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, l'organisation, par le secrétariat, de plusieurs réunions sous forme hybride ou en ligne¹², le fait que seuls un membre du Bureau et un membre du Comité d'application étaient admis à bénéficier d'une telle aide financière, et la réaffectation, par la Suisse, des fonds préaffectés afin de financer les frais de voyage et de séjour de participants d'Azerbaïdjan et de pays d'Asie centrale à des réunions officielles tenues en 2022 et 2023. En outre, une aide financière a été accordée au cas par cas par le Bureau aux participants de pays n'appartenant pas à la région de la CEE, afin qu'ils puissent participer à des réunions du Groupe de travail. À des fins de réduction des coûts, seuls 2 139 dollars ont été dépensés. Les économies réalisées sont estimées à 80 795 dollars ;

b) Des économies sont susceptibles d'être réalisées au niveau des dépenses engagées aux fins du recours à un expert externe chargé de fournir des services de secrétariat (au Comité d'application), en raison de changements survenus dans les effectifs, dans les droits à prestation et dans les coûts engagés. Les dépenses effectuées au cours de la période

¹² À partir de janvier 2023, toutes les réunions avec interprétation ont eu lieu en présentiel, en raison des coûts supplémentaires qu'induisent les services d'interprétation simultanée à distance fournis par l'ONU.

allant de septembre à décembre restent pour l'instant estimatives ; le montant des économies réalisées ne sera donc confirmé qu'une fois que les chiffres définitifs des dépenses de personnel pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 seront disponibles.

c) Les dépenses consacrées à l'embauche d'un fonctionnaire du service administratif (agent des services généraux) à mi-temps n'ont pas été considérées comme prioritaires, mais ont été conditionnées à la disponibilité de ressources. L'incertitude quant à la disponibilité de fonds suffisants pour l'établissement des contrats annuels du personnel, qui a prévalu pendant une grande partie de la période, a empêché le recrutement d'un employé administratif pour une durée déterminée. Au lieu de cela, grâce à la contribution de la Suisse et à la contribution reportée de l'Italie, préaffectée au renforcement du secrétariat, ce dernier a engagé un vacataire chargé de lui fournir un appui à court terme. En raison du départ du vacataire à la fin du mois de juillet 2023 et de la difficulté à lui trouver un remplaçant à brève échéance, il a été mis fin au soutien à court terme (économies réalisées pour le poste budgétaire/somme non dépensée : 119 550 dollars) ;

d) Le secrétariat a annulé ses propres déplacements à des fins de réduction des coûts et parce qu'il n'avait pas la capacité de voyager, devant consacrer le temps de ses effectifs réduits à la préparation, au service et au suivi des réunions officielles des organes conventionnels, activités menées depuis Genève. Il a, cependant, participé aux réunions en ligne organisées par certaines Parties (notamment aux réunions sur la coopération dans la région de la mer Baltique tenues en 2021 et 2022) ou par des organismes partenaires (notamment la Commission européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation mondiale de la Santé) (économies réalisées/somme non dépensée : 40 000 dollars) ;

e) Le budget prévu pour le financement de services de consultants et de supports promotionnels destinés à favoriser la communication, la visibilité et la coordination n'a pas été mobilisé afin de permettre une réduction des coûts (économies réalisées/somme non dépensée : 20 000 dollars) ;

f) Le budget prévu pour la création d'une base de données en ligne des bonnes pratiques des Parties ou la collecte et la compilation de bonnes pratiques n'a pas été mobilisé, étant donné que les ressources du secrétariat, les bonnes pratiques des Parties et l'intérêt de ces dernières et des organisations partenaires à fournir un financement étaient insuffisants (économies réalisées/somme non dépensée : 20 000 dollars).

23. Des économies ont été réalisées au niveau des contributions préaffectées de l'Italie :

a) Les activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes ont pu être menées à bien à moindre coût puisqu'en 2023, le secrétariat et un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement ont réalisé une partie des travaux sans avoir recours au fonds d'affectation spéciale. Conformément à la décision du donateur, les économies dégagées (42 918 dollars) seront réaffectées au renforcement des ressources du secrétariat au cours de la prochaine période ;

b) Les fonds reportés destinés au renforcement du secrétariat n'ont pas été entièrement dépensés en raison du départ, à la fin du mois de juillet, du vacataire engagé pour venir en appui au secrétariat et des difficultés rencontrées pour lui trouver un remplaçant à brève échéance (économies réalisées : 47 288 dollars) (voir par. 22 c) ci-dessus).

24. Les activités d'échange de bonnes pratiques concernant la transition énergétique, l'économie circulaire et le financement vert financées par l'Italie se termineront en 2024, avec la publication externe du document de référence préparé pour les sessions des Réunions des Parties et sa traduction (notamment vers l'arabe et l'espagnol) (en mobilisant le budget restant de 25 000 dollars – la somme exacte sera confirmée une fois que les données budgétaires concernant la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 seront disponibles).

25. Dans le tableau 2 figurent les besoins de financement pour la période comprise entre les huitième et neuvième sessions de la Réunion des Parties à la Convention (et entre les quatrième et cinquième sessions de la Réunion des Parties au Protocole), ainsi que la part du budget qui a été exécutée au moyen de dépenses et de contributions en nature, et les économies et dépassements budgétaires. Le tableau ne tient compte que des activités des

catégories 1 et 2 et des activités financées par des contributions préaffectées (catégorie 3), puisque seules celles-ci étaient inscrites au budget prévu pour l'exécution du plan de travail.

26. Une activité n'était pas prévue dans le plan de travail, à savoir l'aide financière apportée à la présidence du Bureau aux fins de sa participation aux réunions, qui a été financée par une contribution préaffectée de l'Union européenne.

Tableau 2

Besoins de financement

(En dollars des États-Unis)

	Montants par catégorie			Total
	1	2	3 Préaffectées	
a) Activités du plan de travail prévues au budget pour la période 2021-2023 (décision VIII/2-IV/2, annexe II)	630 000	499 000	278 000	1 407 000
b) Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	81 900	64 870	36 140	182 910
c) Total des activités du plan de travail prévues au budget pour la période 2021-2023 (décision VIII/2-IV/2, annexe II)	711 900	563 870	314 140	1 589 910
d) Dépenses imputées au fonds d'affectation spéciale pour des activités du plan de travail prévues au budget (voir tableau 1, ligne d)) ^a	590 040	205 987	194 587	990 614
e) Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	76 705	26 778	25 296	128 780
f) Total des dépenses imputées au fond d'affectation spéciale pour des activités du plan de travail prévues au budget	666 745	232 765	219 883	1 119 394
g) Activités annulées et économies par rapport au budget pour les activités du plan de travail	39 960	293 013	83 413	416 386
h) Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	5 195	38 092	10 844	54 130
i) Total des activités annulées et des économies par rapport au budget pour les activités du plan de travail	45 155	331 105	94 257	470 516
j) Besoins de financement non couverts c) – f) – i)	-	-	-	-

^a À l'exclusion des dépenses liées aux frais de voyage et de séjour de la présidence du Bureau, qui ne sont pas prévues dans le plan de travail pour 2021-2023, mais qui sont couvertes par le financement préaffecté alloué par l'Union européenne.

V. Besoins de financement non couverts et fonds de réserve

27. Le tableau 2 montre en outre qu'il ne restait aucun besoin de financement non couvert à la fin de la période, en raison de l'annulation de certaines activités et des économies réalisées. Comme indiqué au paragraphe 24, les activités financées par l'Italie aux fins de l'échange de bonnes pratiques (en ce qui concerne la transition énergétique, l'économie circulaire et le financement vert) se termineront en 2024 (25 000 dollars consacrés à la publication externe du document de référence et à sa traduction).

28. Comme proposé au paragraphe 15 de la décision IX/1-V/1, les Réunions des Parties souhaiteront peut-être s'accorder sur le report, à la période 2024-2026, des économies réalisées au cours de la période antérieure (notamment les fonds non utilisés en raison de l'annulation de certaines activités) et sur leur affectation à la dotation du secrétariat en effectifs. Le solde final du fonds d'affectation spéciale sera confirmé dès que les données budgétaires concernant la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 seront disponibles (dans le courant du premier semestre de 2024).

29. Une réserve opérationnelle d'un montant de 484 900 dollars a été progressivement constituée grâce au report des fonds non utilisés au cours des précédentes périodes intersessions. Destinée à assurer la continuité des opérations menées au titre de la Convention et du Protocole, elle permet notamment l'extension annuelle des contrats du personnel dont les frais sont imputés au fonds d'affectation spéciale, en dépit du faible montant de la majorité des contributions au fonds et de leur versement tardif.

30. Il est primordial de disposer d'une réserve suffisante aux fins de la gestion des ressources extrabudgétaires : en octobre/novembre de chaque année civile, le secrétariat doit établir une projection des dépenses attendues au titre du fonds d'affectation spéciale au cours de l'année à venir, qui doit couvrir les dépenses de personnel et les autres postes de dépenses et activités prévus dans le budget approuvé par les Réunions des Parties. Les dépenses effectives ne sont possibles que si des fonds suffisants (y compris pour couvrir les frais généraux de 13 % et la réserve de trésorerie opérationnelle de 15 %) sont disponibles et alloués aux lignes de dépense appropriées. L'administration de l'ONU prélève 13 % sur toutes les contributions volontaires pour couvrir les frais généraux (dépenses d'appui aux programmes). En outre, comme pour tous les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, une réserve de trésorerie opérationnelle de 15 % des dépenses prévues doit être constituée et maintenue pendant l'exécution des activités financées par le fonds d'affectation spéciale au cours d'une année donnée afin de couvrir les éventuels déficits. La réserve de 15 % est libérée sur demande officielle à la fin de l'année ou au début de l'année suivante.

Annexe

Détails du rapport financier

Tableau A.1

Recettes du fonds d'affectation spéciale (pour la période 2021-2023)

<i>Partie</i>	<i>Description des contributions annoncées dans l'annexe I du document ECE/MP.EIA/30-ECE/MP.EIA/SEA/13 et contributions supplémentaires</i>	<i>Contributions annoncées* (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant reçu (En dollars É.-U.)</i>
Albanie	(Aucune). Contribution non annoncée de 2 000 dollars É.-U. pour 2021-2023.		2 000
Allemagne	60 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 20 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	60 000	60 000
Arménie	(Aucune). Contributions non annoncées de 1 000 dollars É.-U. et 300 dollars É.-U. pour 2021-2023.		1 300
Autriche	21 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 7 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	21 000	14 000
Azerbaïdjan	(Aucune). Contribution non annoncée de 2 000 dollars É.-U. pour 2022 et 2023.		2 000
Bélarus	(Aucune)		
Belgique	33 954 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, ventilés comme suit : Région flamande : 13 785,96 dollars É.-U. ; Gouvernement fédéral : 10 186,66 dollars É.-U. (tous deux payés en décembre 2020) ; Région wallonne : 7 843 dollars É.-U. (payés en mai 2021) ; Région de Bruxelles-Capitale : 2 131 dollars É.-U. (à verser en 2021).	33 954	33 946
Bosnie-Herzégovine	(Aucune)		
Bulgarie	5 000 dollars É.-U. consacrés à la Convention et 3 000 dollars É.-U. consacrés au Protocole pour la période intersessions 2021-2023.	8 000	8 000
Canada	15 000 dollars canadiens pour la période intersessions 2021-2023, destinés à financer l'exécution du plan de travail établi pour 2021-2023 au titre de la Convention, devant être versés en trois tranches de 5 000 dollars canadiens (contribution de 2021 avant mars 2021, contribution de 2022 après mai 2021 et contribution de 2023 après avril 2022).	11 445	11 537
Chypre	(Aucune). Contribution non annoncée de 1 000 dollars É.-U. pour 2021 et 2022.		2 000
Croatie	9 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 3 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	9 000	3 000
Danemark	13 500 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023.	13 500	13 500
Espagne	(Aucune). Contributions non annoncées de 10 000 euros pour 2021 et de 10 000 euros pour 2022.		32 292
Estonie	3 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 1 000 euros en 2021, 2022 et 2023.	3 500	3 299
Finlande	30 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 10 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023 (sous réserve de la disponibilité de ressources budgétaires).	30 000	20 000
France	90 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 30 000 euros en 2021, 2022 et 2023.	105 189	100 307
Grèce	3 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 1 000 euros en 2021, 2022 et 2023 (sous réserve de confirmation).	3 500	
Hongrie	12 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 4 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	12 000	22 000
Irlande	19 500 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 6 500 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	19 500	23 000

<i>Partie</i>	<i>Description des contributions annoncées dans l'annexe I du document ECE/MP.EIA/30-ECE/MP.EIA/SEA/13 et contributions supplémentaires</i>	<i>Contributions annoncées* (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant reçu (En dollars É.-U.)</i>
Italie	60 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 20 000 euros en 2021, 2022 et 2023. En outre, contributions préaffectées de 180 000 euros pour la période 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 60 000 euros en 2021, 2022 et 2023, pour deux activités proposées dans le cadre du plan de travail, à savoir 120 000 euros (40 000 euros par an) consacrés à des activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes et 60 000 euros (20 000 euros par an) consacrés à un séminaire thématique visant à promouvoir l'application de l'évaluation stratégique environnementale dans le cadre de la coopération au développement.	280 504	265 313
Kazakhstan	(Aucune)		
Kirghizistan	(Aucune)		
Lettonie	3 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 1 000 euros en 2021, 2022 et 2023.	3 506	2 168
Liechtenstein	(Aucune)		
Lituanie	10 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, versés à la fin de 2020.	10 000	10 000
Luxembourg	(Aucune). Contributions non annoncées de 10 000 euros pour 2021, 10 000 et 15 000 euros pour 2022 et 20 000 euros pour 2023.		59 370
Macédoine du Nord	(Aucune). Contribution non annoncée de 2 000 dollars É.-U.		2 000
Malte	(Aucune). Contribution non annoncée de 3 000 euros pour la période 2021-2023.		3 378
Monténégro	3 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, versés en 2020. Contribution non annoncée de 3 000 euros en 2023.	3 506	6 788
Norvège	360 000 couronnes norvégiennes pour la période intersessions 2021-2023, devant être versées en trois tranches de 120 000 couronnes norvégiennes en 2021, 2022 et 2023. En outre, en 2021, un versement unique de 366 666 couronnes norvégiennes (environ 40 000 dollars É.-U.) destiné à renforcer les ressources du secrétariat en appui à l'exécution du plan de travail.	85 610	112 880
Pays-Bas	60 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en une seule fois.	70 126	73 170
Pologne	21 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 7 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	21 000	21 000
Portugal	(Aucune). Contribution non annoncée de 15 000 euros pour 2021.		32 661
Rép. de Moldova	1 500 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 500 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	1 500	500
Roumanie	15 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 5 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	15 000	5 000
Royaume-Uni	(Aucune)		
Serbie	(Aucune)		
Slovaquie	15 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 5 000 euros en 2021, 2022 et 2023, sous réserve que les autorités nationales approuvent la contribution dans le cadre des projets de budget annuel.	16 195	10 801
Slovénie	9 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 3 000 dollars É.-U. en 2021 (déjà versés en décembre 2020), 2022 et 2023.	9 000	12 000
Suède	Au moins 8 300 dollars É.-U. par an pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en 2021, 2022 et 2023 (sous réserve de confirmation).	24 900	24 900

<i>Partie</i>	<i>Description des contributions annoncées dans l'annexe I du document ECE/MP.EIA/30-ECE/MP.EIA/SEA/13 et contributions supplémentaires</i>	<i>Contributions annoncées* (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant reçu (En dollars É.-U.)</i>
Suisse	Sous réserve de l'approbation du budget annuel par le Parlement, 42 000 francs suisses par an pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en 2021, 2022 et 2023, dont une contribution annuelle de 20 000 francs suisses et une contribution supplémentaire de 22 000 francs suisses préaffectée à des activités de renforcement des capacités en Asie centrale et en Azerbaïdjan qui seront précisées ultérieurement. En 2022, contribution extraordinaire préaffectée à la préparation de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention par le secrétariat.	130 260	157 787
Tchéquie	15 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 5 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	15 000	15 000
Ukraine	6 000 dollars É.-U. pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 2 000 dollars É.-U. en 2021, 2022 et 2023.	6 000	
Union européenne	210 000 euros pour la période intersessions 2021-2023, devant être versés en trois tranches de 70 000 euros en 2021, 2022 et 2023, consistant en une contribution non préaffectée de 65 000 euros/an et en une contribution de 5 000 euros/an destinée à couvrir les frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole.	227 909	233 949
Total		1 247 605	1 400 846

Note : Toutes les parties à la Convention figurent dans le tableau.

* Le montant des contributions annoncées dans les monnaies nationales a été converti en dollars des États-Unis sur la base d'un taux de change arrêté en décembre 2020.

Tableau A.2
Contributions au fonds d'affectation spéciale pour 2021-2023, classées par date de réception

<i>Date</i>	<i>Partie</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'origine</i>	<i>Montant reçu en dollars É.-U.</i>
2020			
14 octobre	Monténégro	3 00 euros	3 521
4 décembre	Tchéquie		5 000
8 décembre	Slovénie	3 000 dollars É.-U.	3 000
8 décembre	Allemagne		20 000
16 décembre	Belgique (Région flamande)		13 786
16 décembre	Belgique (Gouvernement fédéral)		10 186
28 décembre	Norvège		42 110
30 décembre	Lituanie		10 000
2021			
19 janvier	Irlande		6 500
3 février	Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)		2 131
24 février	Canada	5 000 dollars canadiens	4 024
10 mars	Danemark		13 500
11 mars	Luxembourg	10 000 euros	12 188
1 ^{er} avril	Arménie		1 000
20 mai	Albanie		2 000
28 mai	Suède		8 300
3 juin	Estonie		1 219
11 juin	Pays-Bas	60 000 euros	73 170
24 juin	France	30 000 euros	36 585
20 juillet	Chypre		1 000
28 juillet	Suisse	42 000 francs suisses	45 701
11 août	Belgique (Région wallonne)		7 843
16 août	Union européenne	70 000 euros	83 234
10 septembre	Hongrie		4 000
14 septembre	Italie	80 000 euros	94 339
1 ^{er} octobre	Pologne		7 000
5 novembre	Lettonie	1 000 euros	1 166
8 novembre	Canada	5 000 dollars canadiens	3 949
12 novembre	Finlande	10 000 dollars É.-U.	10 000
23 novembre	Slovénie	3 000 dollars É.-U.	3 000
8 décembre	Allemagne	20 000 dollars É.-U.	20 000
10 décembre	Tchéquie	5 000 dollars É.-U.	5 000
15 décembre	Malte	3 000 euros	3 378
17 décembre	Autriche	7 000 dollars É.-U.	7 000
22 décembre	Espagne	10 000 euros	11 261
27 décembre	Norvège	402 915 couronnes norvégiennes	44 531
27 décembre	Norvège	121 550 couronnes norvégiennes	14 014
30 décembre	Slovaquie	5 000 euros	5 631

<i>Date</i>	<i>Partie</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'origine</i>	<i>Montant reçu en dollars É.-U.</i>
2022			
27 janvier	Union européenne	70 000 euros	79 909
28 février	Irlande		6 500
4 mars	Luxembourg	10 000 euros	11 235
4 avril	Pologne	29 246 zlotys	7 000
25 avril	Portugal	15 000 euros	16 304
1 ^{er} juin	France	30 000 euros	32 858
6 juin	Italie	20 000 euros	21 505
6 juin	Italie	60 000 euros	64 516
30 juin	Rép. de Moldova	500 dollars É.-U.	500
1 ^{er} septembre	Estonie	1 000 euros	1 002
15 septembre	Suède	8 300 dollars É.-U.	8 300
16 septembre	Lettonie	1 000 euros	1 003
28 septembre	Espagne	10 000 euros	10 030
12 octobre	Chypre	1 000 dollars É.-U.	1 000
19 octobre	Canada	5 000 dollars canadiens	3 564
21 octobre	Luxembourg	15 000 euros	14 534
27 octobre	Finlande	10 000 dollars É.-U.	10 000
27 octobre	Arménie	300 dollars É.-U.	300
15 novembre	Autriche	7 000 dollars É.-U.	7 000
17 novembre	France	30 000 euros	30 864
18 novembre	Norvège	121 580 couronnes norvégiennes	12 225
24 novembre	Italie	20 000 euros	20 576
28 novembre	Suisse	62 000 francs suisses	65 263
7 décembre	Tchéquie	5 000 dollars É.-U.	5 000
8 décembre	Hongrie	8 000 dollars É.-U.	8 000
14 décembre	Slovaquie	5 000 euros	5 170
19 décembre	Bulgarie	8 000 dollars É.-U.	8 000
23 décembre	Slovénie	3 000 dollars É.-U.	3 000
27 décembre	Azerbaïdjan	2 000 dollars É.-U.	2 000
2023			
3 janvier	Allemagne	20 000 dollars É.-U.	20 000
1 ^{er} février	Union européenne	65 000 euros	70 806
10 février	Roumanie	5 000 dollars É.-U.	5 000
21 mars	Slovénie	3 000 dollars É.-U.	3 000
21 mars	Hongrie	10 000 dollars É.-U.	10 000
28 mars	Luxembourg	20 000 euros	21 413
3 avril	Suède	8 300 dollars É.-U.	8 300
4 avril	Irlande	10 000 dollars É.-U.	10 000
7 avril	Macédoine du Nord	2 000 dollars É.-U.	2 000
18 avril	Monténégro	3 000 euros	3 267
1 ^{er} mai	Suisse	42 000 francs suisses	46 823
10 mai	Espagne	10 000 euros	11 001
23 mai	Portugal	15 000 euros	16 357
14 juin	Italie	60 000 euros	64 377

<i>Date</i>	<i>Partie</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'origine</i>	<i>Montant reçu en dollars É.-U.</i>
28 juin	Estonie	1 000 euros	1 078
30 juin	Croatie	3 000 dollars É.-U.	3 000
5 juillet	Pologne	7 000 dollars É.-U.	7 000
Total			1 400 846

Tableau A.3

Résumé des contributions préaffectées versées au fonds d'affectation spéciale

<i>Partie</i>	<i>Activités financées par des contributions préaffectées</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'échange</i>	<i>Montant reçu en dollars É.-U.</i>
2021			
Italie	Échange de bonnes pratiques : séminaire thématique + document de référence (consacrés à l'origine à la promotion de l'application de l'évaluation stratégique environnementale dans le cadre de la coopération au développement)	20 000 euros	23 400
	Activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes	40 000 euros	46 800
Suisse	Activités de renforcement des capacités en Asie centrale et en Azerbaïdjan	22 000 francs suisses	23 760
Union européenne	Frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole	5 000 euros	5 950
		Total	99 910
2022			
Italie	Échange de bonnes pratiques : séminaire thématique + document de référence (consacrés à l'origine à la promotion de l'application de l'évaluation stratégique environnementale dans le cadre de la coopération au développement)	20 000 euros	21 505
	Activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes	40 000 euros	43 010
Union européenne	Frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole	5 000 euros	5 700
Suisse	Participation de représentants de l'Azerbaïdjan et de pays d'Asie centrale aux réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (Genève, 19-21 décembre 2022 et 13-15 juin 2023) et à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention (12-15 décembre 2023)	22 000 francs suisses	23 159
	Préparation, par le secrétariat, de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention (12-15 décembre 2023)	20 000 francs suisses	21 054
		Total	114 428

<i>Partie</i>	<i>Activités financées par des contributions préaffectées</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'échange</i>	<i>Montant reçu en dollars É.-U.</i>
2023			
Union européenne	Frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole	0 euro	0
Suisse	Activités de renforcement des capacités (formation à la Convention) en Asie centrale et en Azerbaïdjan, et financement des frais de voyage de participants de ces pays aux réunions des organes de la Convention, en particulier à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui devraient se tenir à Genève en décembre 2023	22 000 francs suisses	24 526
Italie	40 000 euros réaffectés au renforcement des ressources du secrétariat (anciennement affectés à des activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes) Échange de bonnes pratiques (séminaire thématique + document de référence)	60 000 euros	64 377
Total			88 903
Coût total de l'ensemble des activités			303 241

Tableau B.1

Dépenses imputées au fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Détails</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense (E115)</i>
I.A	Neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention et cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole	2	12-15 décembre 2023	Participation de pays en transition	30 000
				Participation d'ONG	20 000
				Orateurs invités	15 000
				Participation de pays non membres de la CEE	15 000
a)	Coût total de l'activité				80 000
2.1	Réunions du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale, Genève	2	Dixième réunion, 1 ^{er} -3 décembre 2021	Participation de pays en transition	8 734
				Participation d'ONG	5 284
				Participation de pays non membres de la CEE	-
2.2			Onzième réunion, 19-21 décembre 2022	Participation de pays en transition	4 926
				Participation d'ONG	8 340
				Participation de pays non membres de la CEE	2 139
2.3			Douzième réunion, 13-15 juin 2023	Participation de pays en transition	14 233
				Participation d'ONG	6 586
				Participation de pays non membres de la CEE	-
b)	Coût total de l'activité				50 241
3.1	Réunions du Bureau (hors-programme)	2	Réunion, 16 et 17 juin 2021	Participation de pays en transition (membres du Bureau)	-
3.2			Réunion, 9 et 10 juin 2022		-
3.3			Réunion, 22 et 23 février 2023		-
			Réunion, 11 décembre 2023		-
c)	Coût total de l'activité				-
4.1	Réunions du Comité d'application	2	Quarante-neuvième session, 2-5 février 2021	Participation de pays en transition (membres du Comité)	-
4.2			Cinquantième session, 4-7 mai 2021		-
4.3			Cinquante et unième session, 4-7 octobre 2021		-
4.4			Cinquante-deuxième session, 29-31 mars 2022		-
4.5			Cinquante-troisième session, 10-13 mai 2022		-
4.6			Cinquante-quatrième session, 4-7 octobre 2022		2 250
4.7			Cinquante-cinquième session, 31 janvier-3 février 2023		-

Numéro	Activité	Priorité	Détails	Type de dépense	Dépense (E115)
4.8			Cinquante-sixième session, 2-5 mai 2023		3 331
4.9			Cinquante-septième session, 28 août-1 ^{er} septembre 2023		2 383
d)	Coût total de l'activité				7 964
	Total partiel pour les réunions				138 205
5.1	Expert externe chargé de	1	Année 2021	Expert externe (coûts	202 045
5.2	fournir des services de		Année 2022	salariaux standard :	214 025
5.3	secrétariat aux fins de		Année 2023 (janvier-août)	traitement net, prélèvements	126 526
	l'application de la Convention		Année 2023	et dépenses communes de	
	et du Protocole		(septembre-décembre)	personnel)	47 445
e)	Coût total de l'activité				590 040
6.1	Fonctionnaire du service	2	Année 2021	Fonctionnaire du service	-
6.2	administratif chargé de fournir		Année 2022	administratif à 50 % (coûts	10 100
6.3	des services de secrétariat		Année 2023	salariaux standard :	
	(mi-temps)			traitement net, prélèvements	
				et dépenses communes de	
				personnel)	35 350
f)	Coût total de l'activité				45 450
8.1	Communication, visibilité	2	Frais de voyage	Voyages et indemnités	
	et coordination		du secrétariat liés au plan	journalières de subsistance	
			de travail	du secrétariat	-
8.2			Appui de consultants et		
			supports promotionnels		
h)	Coût total de l'activité				-
9	Soumission des rapports	2	Services de consultants liés	Consultant	
	attendus au titre de la		à la rédaction de rapports		
	Convention et du Protocole		d'examen de l'application,		
			traduction des rapports		22 332
i)	Coût total de l'activité				22 332
10.1	Assistance juridique : aide à	3	Année 2021	Consultants	34 731
10.2	la rédaction de textes législatifs		Année 2022	Participation de représentants	
	et à l'organisation d'activités			de l'Azerbaïdjan et de pays	
	de sensibilisation dans des pays			d'Asie centrale à la réunion	
	d'Asie centrale (contribution			du Groupe de travail de	
	préaffectée de la Suisse)			l'évaluation de l'impact	
				sur l'environnement et de	
				l'évaluation stratégique	
				environnementale	
				(19-21 décembre 2022)	12 646
10.3			Année 2023	Participation de représentants	
				de l'Azerbaïdjan et de pays	
				d'Asie centrale à la neuvième	
				session de la Réunion des	
				Parties à la Convention	
				(12-15 décembre 2023)	20 600
j)	Coût total de l'activité				67 977
	Coopération sous-régionale		Ressources affectées	Aide financière pour les frais	
			aux voyages	de voyage engagés par les	
				experts d'Asie centrale	
	Coopération dans les régions	3	Année 2021	Consultants	25 050
	maritimes (contribution		Année 2022	Consultants	57 210
	préaffectée de l'Italie)		Année 2023		

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Détails</i>	<i>Type de dépense</i>	<i>Dépense (E115)</i>
k)	Coût total de l'activité				82 260
	Échange de bonnes pratiques : 3 manifestation de haut niveau et document de référence		Année 2021 Année 2022		
l)	(contribution préaffectée de l'Italie)		Année 2023	Consultants Frais de voyage des intervenants de la manifestation thématique	35 350 9 000
m)	Coût total de l'activité				44 350
	Frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole (contribution préaffectée de l'UE)		Année 2022 Année 2023	Participation à la réunion du Bureau (9-19 juin 2022) et à la onzième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (19-21 décembre 2022) Participation à la réunion du Bureau (22 et 23 février 2023) et à la douzième réunion du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale (13-15 juin 2023) Participation à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention (12-15 décembre 2023)	4 454 3 132 2 415
n)	Coût total de l'activité				10 001
	Base de données en ligne des bonnes pratiques	2			-
o)	Coût total de l'activité				-
p)	Total pour 2021-2023 conformément à la décision VIII/2-IV/2, annexe II				1 000 615
q)	Dépenses d'appui aux programmes (13 %)				130 080
r)	Total pour l'exécution du plan de travail (p) + q))				1 130 695

Abréviations : CEE : Commission économique pour l'Europe ; UE : Union européenne ; ONG : organisations non gouvernementales.

Note : Les dépenses apparaissant en caractères italiques sont des estimations.

Tableau B.2

Résumé des contributions préaffectées : recettes et dépenses

<i>Partie</i>	<i>Activités financées par des contributions préaffectées</i>	<i>Montant reçu dans la monnaie d'origine</i>	<i>Montant reçu (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant dépensé (En dollars É.-U.)</i>	<i>Solde (En dollars É.-U.)</i>
Union européenne	Frais de voyage et de séjour liés à la participation de la présidence du Bureau aux réunions organisées dans le cadre de la Convention et du Protocole	10 000 euros	11 650	10 001	1 649
Italie	Échange de bonnes pratiques : séminaire thématique visant à promouvoir l'application de l'évaluation stratégique environnementale dans le cadre de la coopération au développement	60 000 euros	66 364	44 350	22 014
	Activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes	80 000 euros	89 810	82 260	7 550
	40 000 euros réaffectés au renforcement des ressources du secrétariat (anciennement affectés aux activités de coopération sous-régionale dans les régions maritimes)	40 000 euros	42 918	-	42 918
	Fonds reportés destinés à appuyer le fonctionnement du secrétariat	60 000 euros	71 684	24 396	47 288
Suisse	Activités de renforcement des capacités en Asie centrale et en Azerbaïdjan, et participation de représentants de l'Azerbaïdjan et de pays d'Asie centrale aux réunions	66 000 francs suisses	71 445	67 977	3 468
	Préparation, par le secrétariat, de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention (12-15 décembre 2023)	20 000 francs suisses	21 054	21 054	-
Total			374 925	250 038	124 887

Tableau B.3
Contributions en nature
(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Précisions sur l'activité</i>	<i>Date</i>	<i>Source</i>	<i>Valeur</i>	<i>Notes</i>
Coopération et renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale	2	Onzième réunion pour la sous-région de la mer Baltique dans le cadre de la Convention et du Protocole	3 novembre 2021, en ligne	Estonie	Non connue	Réunion sous-régionale sur la coopération concernant la Convention et le Protocole dans la sous-région de la mer Baltique, organisée par l'Estonie
	2	Douzième réunion pour la sous-région de la mer Baltique dans le cadre de la Convention et du Protocole	14 et 15 juin 2022, Varsovie	Pologne	Non connue	Réunion sous-régionale sur la coopération concernant la Convention et le Protocole dans la sous-région de la mer Baltique, organisée par la Pologne
	2	Séminaire sur les infrastructures durables	2 décembre 2021, Genève	Suisse	Non connue	Séminaire tenu pendant la dixième réunion du Groupe de travail et coorganisé par la Suisse et le secrétariat
Soumission des rapports attendus au titre de la Convention et du Protocole	2	Traduction non officielle par le Canada, de l'original français vers l'anglais, des réponses des Parties au questionnaire sur l'application de la Convention et du Protocole au cours de la période 2021-2023		Canada	Non connue	